



1530 - SI, SI ! VOUS VOUS ÊTES FIANCÉS DEVANT TÉMOINS !

Le promoteur et Barbe, fille de Jean Montaigne qui se joint à lui, contre Jean Gratien, de Moussey, en 1530.

Les demandeurs exposent qu'il y a deux ans ou environ, l'accusé demanda à Barbe devant plusieurs personnes si elle était mariée. Sur sa réponse négative, il dit que ce serait mieux s'ils étaient mariés ensemble. Barbe répondit qu'elle voulait bien.

« Or bien, que je vous fianc donques » dit une des personnes présentes.

« Tu ne nous fianseras point » et voyant le maître d'école de Moussey qui venait vers eux, ajouta « Voicy le magister qui nous fiancera bien » et il lui demanda de les fiancer.

Le magister répondit qu'il vaudrait mieux qu'ils fussent créantés mutuellement.

L'accusé y consentit.

Alors le magister prenant la main de l'accusé et celle de Barbe dit à l'accusé « ne luy prometz tu pas que tu la prandras en loyauté de mariage se Dieu et sainte église si accordent, et que tu ne la changeras ne pour peeur ne pour meilleur jusques à la mort? »



Puis il lui dit d'embrasser Barbe en nom de mariage, mais un des assistants fit observer qu'auparavant il fallait demander à Barbe si elle consentait à être créantée.

Barbe interrogée à ce sujet ayant répondu que oui, le maître d'école dit à l'accusé de l'embrasser en nom de mariage et l'accusé l'embrassa audit nom.

L'accusé nie les faits.

***Jacques Huguenier**, alias Château, maître d'école de Moussey, âgée de 30 ans ou environ, dépose simplement qu'un jour de fête ou un dimanche, il y a deux ans ou environ, après une conversation dans laquelle l'accusé et Barbe avaient parlé de contracter mariage, l'accusé embrassa Barbe en nom de mariage en présence d'Antoine Boivin, de Raban Bègue, de Guillaume Verdy et de plusieurs autres personnes et que Barbe reçut volontiers ce baiser.*

Taxe 5 sous tournois.

***Antoine Boivin**, vigneron, demeurant à Moussey, dit dans sa déposition qu'aux questions que le maître d'école adressa à l'accusé au sujet de Barbe « Luy prometz tu pas de la prandre en mariage? » et ensuite « Et luy prometz que pour pire ne pour meilleure tu ne la changeras jusques à la mort ? », l'accusé répondit « Ouy, sire » .*

Taxé 3 sous.

***Ravan Bègue**, laboureur, demeurant à Moussey, dépose que Jacques Château, le maître d'école, dit à l'accusé « Jehan, tu prometz à Barbe que tu la prandras à femme et à espouse » etc ... et qu'après avoir prononcé ces paroles il dit à l'accusé d'embrasser Barbe en nom de mariage.*

Après avoir fait cette déposition, le témoin recommence son récit tout du long, et dit qu'après que Jacques Château eut adressé à l'accusé les paroles ci-dessus rapportées, l'accusé répondit « Oy ».

Comme l'official lui fait observer qu'il a dit tout à l'heure que les parties n'avaient rien répondu, il maintient que l'accusé répondit : « elle devrait être satisfaite » et que Château lui ayant adressé la question, Barbe, pour toute réponse, remua la tête, sur quoi Château dit: « Elle est contente ».

Interrogé sur ce que Barbe voulait dire d'après lui par ce mouvement de tête, il répond qu'il comprit que c'était un signe de consentement et qu'à la campagne quand on remue la tête en réponse à des questions de ce genre, on interprète cela comme un signe de consentement.

Taxé 3 sous 4 deniers.

Guillaume Verdy, laboureur, demeurant à Moussey, interrogé sur les faits relatés dans l'exposé des demandeurs, dit qu'il ne sait rien.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 424 et 425



1729 - MORT D'APOPLEXIE

Novembre Mil sept cent vingt neuf,
Le Deux. Du même mois le père Norbert D'abbville
Capucin de la maison de Troyes etant arrivé icy le
lundy au soir Revenant de faire la quête de vin
Dans la paroisse de St Jean De Bonneval, fut
attaqué D'apoplexie et mourut le susdit jour a une
heure après Midy munit des sacrements de penitence
et d'extrême Onction au presbitaire et led deffunt
a été Conduit dans une voiture le même jour accompagné
D'un Religieux de la maison

Novembre Mil Sept Cent vingt neuf,
Le deux du même mois **le père Norbert D'abbville**
Capucin de la Maison de Troyes etant arrivé icy le
lundy au Soir **Revenant de faire la quête de vin**
Dans la paroisse de St Jean De Bonneval, fut
attaqué D'apoplexie* et mourut le susdit jour a une
heure après Midy munit des Sacrements de penitence
et d'extrême Onction au presbitaire et led deffunt
a été Conduit dans une voiture le même jour accompagné
d'un Religieux de la Maison.



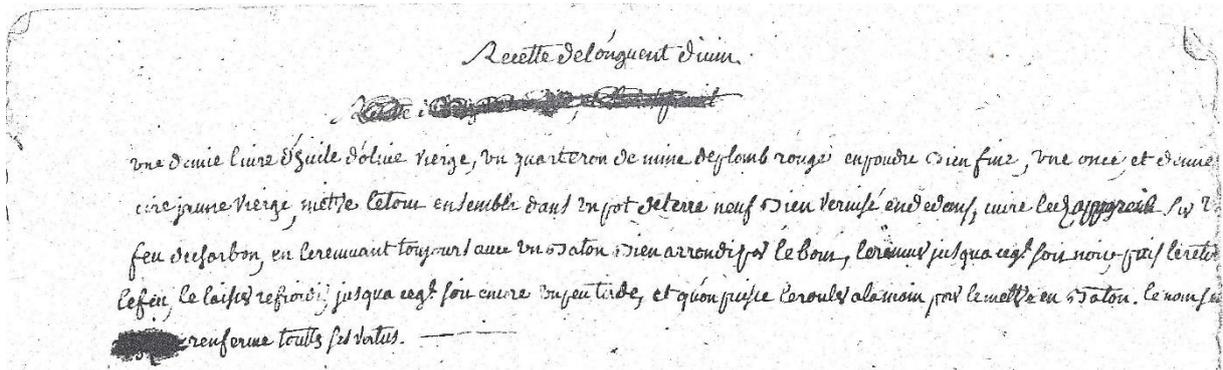
*apoplexie : terme médical ancien, utilisé lors d'un arrêt ponctuel ou complet de l'activité cérébrale. Elle est due, le plus souvent, à une hémorragie cérébrale. Actuellement, on la nomme « accident vasculaire cérébral », AVC.

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Moussey, 1719-1740, vue 78/175



1762 - RECETTE DE L'ONGUENT DIVIN

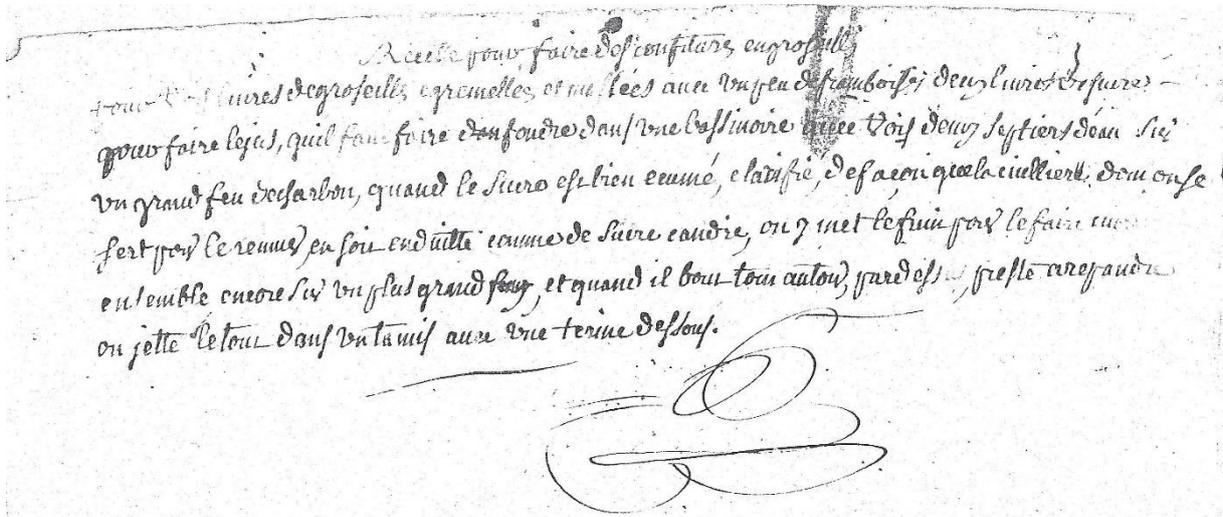


Recette de l'onguent divin

Une demie livre d'huile d'olive vierge, un quarteron de mine de plomb rouge en poudre bien fine; une once et demie cire jaune vierge, mettre le tout ensemble dans un pot de terre neuf bien vernisé en dedans, cuire les appareils sur un feu de charbon, en le remuant toujours avec un baton bien arrondi par le bout, le remuer jusqu'à ce q' soit noir, puis le retirer ce feu, le laisser refroidir jusqu'à ce q' soit encore un peu tiède, et qu'on puisse le rouler à la main pour le mettre en baton le [?] renferme toutes les vertus.



1773 - RECETTE DE LA CONFITURE DE GROSEILLE



Recette pour faire des confitures engroseilles

Pour trois livres de groseilles egrenellés et meslées avec un peu de framboises, deux livres de sucre pour faire le jus, qu'il faut faire fondre dans une bassinoire avec trois demy septiers d'eau sur un grand feu de charbon, quand le sucre est bien écumé, clarifié, de façon que la cuillère dont on se sert pour le remué en soit enduite comme de sucre candie, on y met le fruit pour le faire cuire ensemble encore sur un plus grand feu, et quand il bout tout autour, pardessus prête à répandre, on jette le tout dans un tamis avec une terrine dessous.